

Image not found or type unknown



Refus de succession est ce qui a obligation de réglé les pompes f

Par **MARTIN**, le **02/07/2009** à **15:06**

Bonjour,rrnrje voudrais savoir si ma mere decede et que je refus sa succession rnrnest ce que j ai l obligation de payer les pompes funerbres rnrnmon pere et mon fere etant decede il ne reste que moi comme membre de sa famille legalement rnrnj ai etait eleve par mon pere depuis mes 13 ans et je n ai pas eu beaucoup de contact avec ma mere depuis plus de 15 ansrrnrnmerci d avance